



1. Organisation

- 1.1. La FJT organise chaque année un tir de printemps à la carabine 50m, avant le 15 mai.
La place de tir est désignée chaque année.

2. Participation

- 2.1. La participation à ce concours est obligatoire pour toutes les sociétés de tir à la carabine 50m de la FJT.

3. Programme de tir

3.1. Cible EXERCICE

- 3.1.1. Genre de cible: Cible officielle ISSF 10
3.1.2. Nombre de coups : 5 coups par passe, nombre de passes illimitées
3.1.3. Position : Libre
3.1.4. Taxe de tir : le prix est fixé dans les dispositions particulières relatives aux concours à la carabine 50 mètres.

3.2. Cible SOCIÉTÉ

- 3.2.1. Genre de cible: Cible officielle ISSF 10
3.2.2. Nombre de coups : 10 coups (coup par coup)
3.2.3. Position : Libre. Les seniors de 70 ans et plus peuvent tirer appuyé.

3.3. Cible GROUPE

- 3.3.1. Genre de cible: Cible officielle ISSF 10
3.3.2. Nombre de coups : 10 coups (coup par coup)
3.3.3. Position : Libre. Les seniors de 70 ans et plus peuvent tirer appuyé.

4. Finance d'inscription

- 4.1. Une finance de participation est perçue par tireur. Le montant est déterminé dans les dispositions particulières relatives aux concours à la carabine 50 mètres.

5. Distinctions

5.1. Pour les 2 concours, il n'est délivré qu'une seule carte couronne, remise pour les résultats suivants :

		Elite		Juniors / Senior	
5.1.1.	Cible société	88	pts	86	Pts
5.1.2.	Cible groupe	90	pts	88	pts

5.2. La valeur de la carte couronne est déterminée dans les dispositions particulières relatives aux concours à la carabine 50 mètres.

6. Classement de section

6.1. Le classement des sections est établi selon la moyenne des résultats du concours.

6.2. Le calcul des résultats se base sur les 70% des participants de la section au concours, mais 6 tireurs au minimum comptent comme résultats obligatoires.

6.3. Pour le nombre de résultats obligatoires, la table de la FJT fait référence.

6.4. La moyenne de la section est calculée en additionnant les résultats obligatoires et en ajoutant le 3% des résultats non obligatoires.

6.5. En cas d'égalité, l'appui est réglé comme suit :

6.5.1. par le plus grand pourcentage de participation

6.5.2. par les meilleurs résultats individuels

6.5.3. par le tirage au sort

7. Classement des groupes

7.1. Un groupe est formé de 5 tireurs. Le total des 5 passes donne le résultat du groupe.

7.2. En cas d'égalité, l'appui est réglé comme suit :

7.2.1. par les meilleurs résultats individuels

7.2.2. par le plus grand nombre de 10

8. Dispositions finales

8.1. Outre le présent règlement, les prescriptions de la FST sont applicables, notamment les règles de tir.

9. Validité

9.1. Le présent règlement a été approuvé par le Comité de la FJT le 30 décembre 2005 et entre en vigueur immédiatement.

Pour la fédération jurassienne de tir

Le Président :

Le Chef de tir C50m :

M. Thiébaud

A. Frund